

Les banques canadiennes sont fort actives à l'échelle internationale. En 1992, le tiers de leurs prêts est allé à des ressortissants étrangers.⁴³ Selon l'OCDE, la clientèle des succursales bancaires établies à l'étranger est principalement constituée de filiales locales d'entreprises déjà clientes de la banque-mère dans son pays d'origine.⁴⁴ Les opérations sur devises et le crédit commercial sont des champs d'activité privilégiés pour les banques. Parmi les problèmes auxquels doivent faire face les établissements étrangers au moment de se bâtir une clientèle locale de financement figure l'accès souvent difficile à des capitaux peu coûteux, notamment l'épargne des particuliers.

La banque qui désire profiter pleinement des débouchés qui s'ouvrent dans un pays étranger devra souvent s'y donner une présence.⁴⁵ De cette façon, elle pourra se renseigner sur les conditions intérieures, se créer des relations et se faire connaître dans le marché et mieux concurrencer les établissements locaux, qui disposent d'un réseau de succursales et de distribution plus étendu.

Quand on sait avec quelle facilité les capitaux traversent déjà les frontières et quelle est l'importance d'une présence à l'étranger pour y faire naître des occasions d'affaires, il reste à délimiter les vrais impondérables de la libéralisation des marchés financiers, soit l'ouverture à la participation étrangère, le droit d'établissement et l'élimination des obstacles à l'accès véritable, c'est-à-dire des barrières qui gênent l'évolution des intervenants aussi bien étrangers que locaux dans un pays donné. Pour les sociétés qui échangent des biens, le commerce et l'investissement étranger direct sont parfois des moyens différents d'en arriver à une même fin; celles qui offrent des services financiers s'intéressent plus souvent à leur complémentarité.⁴⁶ Pour mettre toutes leurs aptitudes à la disposition d'un marché étranger, les fournisseurs de services financiers sont souvent obligés de s'y installer.

4.6.3 L'expérience récente du Canada

L'ALE a été le premier accord commercial de portée générale à faire mention des services financiers. Il a notamment permis au Canada d'exempter les sociétés américaines de certaines limitations imposées à la participation étrangère; quant aux États-Unis, ils autorisent désormais les établissements aussi bien américains que canadiens à souscrire et à acheter des valeurs garanties par le gouvernement canadien et qui sont offertes dans leur

⁴³ *Revue de la Banque du Canada*, Ottawa, Banque du Canada, automne 1993, tableau C8. Les banques ont consenti des prêts en dollars canadiens s'élevant à 190,744 milliards; de cette somme, 2,241 milliards sont allés à des étrangers. Les prêts bancaires en devises ont atteint 148,449 milliards de dollars; de cette somme, 111,926 milliards avantageaient des ressortissants étrangers.

⁴⁴ Voir à ce sujet OCDE, *Nouveaux défis pour les banques*, Paris, 1992, pp. 23-24.

⁴⁵ Voir Conseil économique du Canada, *op. cit.*, p. 146.

⁴⁶ Il faut se garder de généraliser. L'investissement étranger direct peut aussi favoriser le commerce des marchandises, notamment à l'intérieur même d'une entreprise.